

Fonctions Publiques

**CFE  
CGC**

**FONCTIONS PUBLIQUES CFE-CGC**  
**15-17 rue Beccaria – 75012 PARIS**

01.44.70.65.90 e-mail : [ufcfcg@wanadoo.fr](mailto:ufcfcg@wanadoo.fr)

<http://www.fonctions-publiques-cfecgc.org>

**COMITE INTERMINISTERIEL D'ACTION SOCIALE**  
**du 16 avril 2015 - Déclaration liminaire**

Madame la Ministre,  
Madame la Directrice Générale,  
Mesdames et messieurs,

**La CFE-CGC** tient à rappeler son attachement à une action sociale développée bénéficiant tant aux agents en activité qu'à ceux qui sont en retraite. Nous appelons Madame la Ministre à prendre des engagements forts dans ce sens.

C'est ainsi que nous sommes attachés à l'action sociale interministérielle et donc au bon fonctionnement du CIAS. Dans cette perspective, nous nous associons à d'autres organisations pour réclamer que soient dégagés rapidement des allègements de service.

**La CFE-CGC** est attachée à une répartition de l'aide sociale auprès de tous les personnels et notamment des plus petits QF (Quotients Familiaux). Nous demandons notamment un effort d'information de l'État employeur vis-à-vis de ses agents qui sont trop souvent laissés dans l'ignorance de leurs droits.

De même, nous sommes attachés à une modernisation des actions à destination des sites, souvent en province, les plus isolés et donc peu utilisateurs de l'action sociale mise en place par le CIAS et les SRIAS. Cette question mérite d'être regardée de près dans le cadre de la réforme territoriale.

L'éloignement des agents a pour conséquence de créer un reste à charge important pour certains foyers. Les agents de l'État, parfois mutés contre leur volonté, doivent affronter les difficultés de logement en arrivant dans une nouvelle affectation ainsi que, de façon plus récurrente, l'accès quasi impossible à une restauration "correcte" sur le lieu de travail par l'absence ou l'éloignement de restauration administrative (ou inter-administrative). Nous rappelons que cette dernière question pourrait être réglée par l'accès aux "Tickets Restaurant".

Nous vivons des années de gel de la valeur du point d'indice et les difficultés familiales existent dans les foyers composés des agents de la Fonction Publique, qui sont touchés par la crise et sans doute plus durement pour certaines catégories d'entre eux. Ceux-ci sont trop souvent aujourd'hui considérés comme une charge par et pour l'État et leurs droits légitimes à l'action sociale apparaissent maintenant à certains comme des privilèges.

Nous sommes convaincus que l'Action Sociale est un sujet que le gouvernement ne doit pas sous estimer puisque c'est également un moyen pour l'État de faire des investissements dont les incidences économiques sur la consommation ne peuvent être que bénéfiques notamment en ce qui concerne le logement, la restauration, la garde d'enfants et la prestation étudiante.

En conclusion la **CFE-CGC** renouvelle sa demande de sanctuarisation et donc de sécurisation du budget de l'action sociale interministérielle. Il est aujourd'hui nécessaire que des moyens budgétaires dédiés soient assis sur un pourcentage de la masse salariale, rétablissant ainsi une des valeurs de notre devise républicaine entre les trois fonctions publiques de même qu'entre les ministères.

---